40 rue Jean Monnet, Melpark BaCment 4 68200 Mulhouse

Charte d'engagement en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion

Iloos Informatique (Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42-68-01501-68 auprès de la DREETS Grand Est) s'engage à garantir l'égalité des chances et l'accès à la formation professionnelle pour toutes et tous. Nous mettons tout en œuvre pour accompagner et former les personnes en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques, dans un cadre bienveillant et adapté.

1. Notre engagement institutionnel

La direction et l'équipe pédagogique d'Iloos Informatique placent l'inclusion au cœur de leur démarche qualité (conformément aux exigences du Référentiel National Qualité Qualiopi). Nous nous engageons à étudier chaque demande de formation sans discrimination et à rechercher activement des solutions d'adaptation pédagogiques, techniques et organisationnelles.

2. Identification des besoins en amont

Parce qu'une formation réussie repose sur l'anticipation, nous recueillons les besoins spécifiques dès la phase de préparation du projet :

• Fiche de renseignement préalable : Avant chaque session, nous transmettons à l'entreprise cliente une fiche de renseignement permettant d'identifier la présence éventuelle d'apprenants en situation de handicap ou nécessitant des aménagements particuliers.

• Échange confidentiel : Si un besoin est signalé, un entretien individuel et confidentiel est proposé à l'apprenant concerné afin d'évaluer précisément les adaptations nécessaires au bon déroulement de sa formation.

3. Un référent handicap dédié

Pour assurer le suivi personnalisé de chaque situation, Iloos Informatique a désigné un Référent Handicap :

• Nom et prénom : Pennent Aline
• Email : a.pennent@iloos-informatique.fr
• Téléphone : 0389608530

Aline est l'interlocuteur privilégié de l'entreprise cliente, de l'apprenant et du formateur avant, pendant et après la session. Il coordonne la mise en place des aménagements validés.

40 rue Jean Monnet, Melpark BaCment 4 68200 Mulhouse

Charte d'engagement en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion

4. Formation chez le client et accessibilité des locaux

Iloos Informatique ne disposant pas de salles de formation propres, l'intégralité de nos prestations se déroule directement au sein des locaux de nos entreprises clientes (formation intra-entreprise).
• Nous sensibilisons l'entreprise cliente, en amont de l'intervention, sur la nécessité de mettre à disposition une salle de formation adaptée et accessible aux contraintes spécifiques de ses collaborateurs (accès PMR, luminosité, ergonomie du poste de travail).
• Lorsque la situation l'exige et que le programme le permet, nous étudions avec le client la possibilité d'organiser la formation à distance (classe virtuelle) pour faciliter l'accès de l'apprenant.

5. Adaptation pédagogique et numérique

En tant qu'organisme spécialisé dans l'informatique, nous portons une attention particulière à l'accessibilité des outils numériques et pédagogiques :
• Outils et environnement informatique : Prise en compte des logiciels spécifiques ou matériels adaptés déjà utilisés par le collaborateur sur son poste de travail habituel.
• Rythme et modalités : Possibilité d'aménager la durée des séquences, de prévoir des pauses supplémentaires ou d'adapter la progression pédagogique selon les besoins identifiés.

6. Notre réseau de partenaires spécialisés (Grand Est)

Lorsque la situation nécessite une expertise ou un financement externe, Iloos Informatique s'appuie sur son réseau régional de partenaires spécialisés pour orienter l'entreprise cliente et l'apprenant :
• AGEFIPH et la Ressource Handicap Formation (RHF) Grand Est.
• FIPHFP (pour les clients relevant de la fonction publique).
• Cap Emploi, France Travail et les MDPH (notamment la MDPH du Haut-Rhin / Collectivité Européenne d'Alsace).

Fait à : MulhouseLe : 01/04/2026
Pour ordre : Thierry Vollmer, responsable formation

